

RÈGLEMENT DE LA MONTÉE DES ÉTOILES

Article 1 – Organisation

La Montée des Étoiles est organisée par le **Club des Sports Vésubie**.

L'événement se déroule le **dimanche 11 octobre 2026**, avec un départ fixé à **10 h 00**.

Le départ est donné à **Saint-Jean-la-Rivière** et l'arrivée est située à la **Madone d'Utelle**, en empruntant la rue principale du village d'Utelle.

Article 2 – Disciplines

Les disciplines autorisées sont :

- Trail
- Course à pied
- Cyclisme sur route
- Vélo Tout Terrain à Assistance Électrique (VTTAE)

Article 3 – Parcours

Deux parcours sont proposés selon la discipline pratiquée.

Parcours Route

- Course à pied
- Cyclisme sur route
- Vélo à assistance électrique

Parcours Chemin

- Trail
- VTTAE

Les participants devront respecter le parcours correspondant à leur discipline.

Article 4 – Chronométrage

Deux formules sont proposées.

Participation chronométrée

Le participant devra présenter :

- une licence sportive valide ;
- ou
- un certificat médical autorisant la pratique de la discipline en compétition.

Participation libre

Les participants souhaitant effectuer la montée sans chronométrage devront signer une décharge de responsabilité lors du retrait du dossard.

Article 5 – Conditions de participation

La participation est ouverte aux personnes âgées d'au moins **16 ans**.

Article 6 – Obligations des participants

Chaque participant s'engage à :

- respecter les bénévoles et les membres de l'organisation ;
- respecter les autres participants ;
- respecter les habitants et les sites traversés ;
- suivre le parcours balisé ;
- préserver l'environnement en ne laissant aucun déchet ;
- informer immédiatement l'organisation en cas d'abandon.

Article 7 – Sécurité

Chaque participant participe sous sa propre responsabilité.

Il lui appartient de s'assurer que son matériel est en parfait état de fonctionnement et d'adapter son comportement aux conditions rencontrées.

Les consignes données par l'organisation devront être respectées.

Article 8 – Assurance

L'organisateur est couvert par une assurance Responsabilité Civile.

Chaque participant est invité à vérifier qu'il dispose d'une assurance individuelle couvrant sa pratique sportive.

Article 9 – Modification ou annulation

Pour des raisons de sécurité, de météo ou de force majeure, l'organisation se réserve le droit :

- de modifier le parcours ;
- de modifier les horaires ;
- d'annuler tout ou partie de l'événement.

Article 10 – Droit à l'image

En participant à l'événement, chaque participant autorise le Club des Sports Vésubie à utiliser gratuitement les photographies et vidéos réalisées pendant la manifestation à des fins de communication.

Article 11 – Responsabilité

L'organisateur ne pourra être tenu responsable des pertes, vols ou dommages matériels subis par les participants, ni des accidents résultant du non-respect du présent règlement.

Article 12 – Acceptation du règlement

Toute inscription à **La Montée des Étoiles** implique l'acceptation sans réserve du présent règlement.